

à partir
du 6
octobre
2025



CQP
NI

NÉGOCIATEUR IMMOBILIER

**Nouveau
référentiel**

La transaction
Immobilière n'aura plus
de secret pour vous !

100% financé
par la Région Nouvelle Aquitaine

du 6/10/25 au 27/03/26
en Mix-learning



IFCG Carrières

**148 Av. du Cimetière
17000 LA ROCHELLE**



CONTACTEZ-NOUS
09 81 37 97 01

www.ifcg-carrieres.fr

La profession de négociateur immobilier est régie par les dispositions de la loi Hoguet du 2 janvier 1970 et son décret du 20 juillet 1972.

Le négociateur immobilier est celui qui intervient pour le compte d'un agent immobilier, titulaire de la carte professionnelle « Transactions Immobilières » dans le cadre du processus de négociation et de vente d'un bien immobilier. Il est l'intermédiaire entre vendeur et acquéreur.

Il peut travailler pour une agence immobilière et vendre des terrains, des maisons, des appartements, des locaux industriels, des fonds de commerce, etc. Il peut aussi exercer pour des promoteurs immobiliers.

Il vend alors en état futur d'achèvement (VEFA) les logements de programmes immobiliers neufs. Il peut avoir un statut salarié ou non salarié (agent commercial).

Programme pédagogique : 3 blocs de compétences

Bloc 1 - Développer la prise de mandats de biens immobiliers et fonciers

Bloc 2 - Accompagner le client acquéreur à l'achat d'un bien immobilier et/ou foncier

Bloc 3 - Effectuer l'intermédiation pour la contractualisation de l'acte de vente du bien immobilier et/ou foncier

Evaluations :

Dossier professionnel

Études de cas

Mises en situation / Jeu de rôle

Entretiens d'explorations

Évaluations finales avec le jury



Rythme hebdo / Horaires :

35 heures hebdomadaire en centre et en entreprise

Horaires du Centre :
9h00-12h30 et 13h30-17h00.

Rémunération et statut des stagiaires :

Statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré
soit par France Travail (AREF),
soit par la Région Nouvelle Aquitaine

Action de formation financée par :

